

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du jeudi 20 octobre 2005**

L'an deux mille cinq, le 20 octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de NEUNG sur BEUVRON proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 11 et 18 mars 2001, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L. 122-5 du code des communes.

Etaient présents M. le Maire, Michel LEGOURD, Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie, et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Annick LELIEVRE, Sébastien NURET, Brigitte SCHRICKE, Christine PILLAULT, Maurice DELANOUE, Claude HENRY, Catherine ANDRE, Jean-Michel DOUSSELIN.

Etait excusés : Philippe SEDILLEAU,

Absents non excusés : Philippe FOUCHER et Daniel GRIBONVALD.

Président : Michel LEGOURD.  
Secrétaire : Brigitte SCHRICKE.

## **Ordre du jour :**

**Terrain Jacques Gabriel**  
**Achat matériel**  
**Suppression de poste secrétaire de mairie**  
**Classe de neige**  
**Travaux bords du Beuvron**  
**Projet 2006 « réserve parlementaire »**  
**Recherche amiante**  
**Salle pour personnes de passage**  
**Plan triennal de voirie**  
**Contrat Azur assurances**

**Questions diverses**

Séance ouverte au public .

### **1 - Terrain Jacques Gabriel :**

La construction des 9 logements prévus aux Gouédières débutera en 2006. En vertu du bail emphytéotique de 55 ans qui a été conclu, les immeubles seront propriété de la commune à ce terme.

Pour permettre le début des travaux, il convient de prendre une délibération par laquelle la commune s'engage à viabiliser le terrain.

**Délibération : Oui à l'unanimité pour l'engagement de la commune de viabilisation du terrain.**

### **2 - Achat de matériel :**

L'achat d'une benne à eau sur remorque pour l'arrosage est à l'étude.

M. Janvier s'est renseigné et deux devis nous ont été adressés : l'un de 5.968,04 € (devis Cornu), l'autre de 5.537,48 € (devis Ecoroute).

M. Legourd propose de demander également un devis à M. Chesneau qui assurera le service après vente. A suivre.

Est également évoqué l'achat d'un aspirateur à feuilles. Pour l'instant controversé.

### **3- Suppression de poste de secrétaire de mairie :**

Suppression suite au décès de Marie Claire Parmentier et création de poste pour Yasmine Brunet.

**Délibération : OUI à l'unanimité.**

### **4- Classe de neige :**

La classe de neige revient à 678,40 € par enfant. 14 enfants partent. 3 ne partent pas, sur décision de leurs parents, pour des raisons autres que financières.

La commune prendra à sa charge 40 % de la dépense globale, de sorte que restera à la charge des familles les plus aidées la somme de 118 € et à la charge des familles les moins aidées celle de 598 €. La somme de 162,40 € correspondant aux frais d'accompagnateur sera supportée par le SIVOS.

Se pose toujours le problème des redoublants et le souci de préserver dans ce cas l'unité de la classe.

#### **5- Travaux bords du Beuvron :**

La société EUROVIA est en charge de la réalisation de la digue. Avant le début des travaux, la commune doit dessoucher et enlever les arbres : une entreprise doit être contactée.

Les sondages ont été faits pour la construction d'une passerelle.

Une réunion est prévue le 14 novembre prochain avec Melle Barbier, paysagiste.

#### **6- Projet 2006 « réserve parlementaire » :**

M. Martin Lalande a avisé le Maire de l'attribution d'une somme provenant de fonds parlementaires à distribuer ponctuellement pour la réalisation d'un projet répondant à l'intérêt général, déjà subventionné ou non, afin d'aider à son financement.

La décision d'attribution des fonds devant être prise en janvier 2006, il faut sans tarder déposer un dossier justificatif de la demande.

Quel projet faire passer ? il existe plusieurs possibilités :

- la station service : mais l'obtention de la subvention du conseil général est en bonne voie, d'après les dernières informations reçues ;
- l'éclairage des Gouédières : travaux non subventionnés dont le devis s'établit à 41.854 €
- l'agrandissement de la salle des fêtes
- la solution aux problèmes de l'eau : mais il faudrait connaître l'origine exacte de la teinture de l'eau ...
- la station d'épuration
- le cimetière

A suivre.

#### **7- Recherche d'amiante dans les bâtiments municipaux :**

Les devis pour la reprise des études précédemment faites en incluant notamment les gouttières et autres aménagements nous sont parvenus :

- APAVE .....1.315 €
- EXIM .....1.603 €
- Muriel BONIN ..... 1.180 €
- SOCOTEC ..... 1.423 €

**Délibération : A l'unanimité le conseil décide de retenir le devis le moins disant**, soit celui de Muriel Bonin, diplômée et agréée, exerçant à Millançay.

### **8- Salle pour personnes de passage :**

Pour l'accueil des personnes de passage dans la commune, il est proposé d'aménager la salle du secours catholique.

Des devis ont été demandés pour l'installation de sanitaires (douche et WC), de l'électricité et de convecteurs pour le chauffage.

### **9- Plan triennal de voirie**

Le programme que la commune s'est fixé est trop important par rapport au montant maximum de la subvention pouvant être obtenue. Il va donc falloir faire des choix.

Une commission générale se réunira à cet effet.

A noter, en ce qui concerne la Rue des Prés, que la situation stagne, dans l'attente d'une réponse de la famille Prudhomme concernant l'aménagement des fossés, nécessairement préalable au commencement des travaux de voirie. Une demande de devis va être faite pour signifier à chacun le coût au mètre linéaire et lui permettre de calculer ce qui lui en coûtera..

### **10- Stade et contrat Azur Assurances.**

Les travaux au stade sont en bonne voie. Il y aura 100 à 240 m<sup>2</sup> de bâtiment disponibles.

Il convient de faire établir un avenant au contrat d'assurance.

**Délibération : OUI à l'unanimité.**

**11- Perception - Rattachement d'une délibération urgente demandée par M. Bascoul :**

La décision concernant la taxe de raccordement et d'assainissement a été prise en francs. Il convient de la convertir en euros.

La somme étant de 2.000 F., soit 304,90 €, il est convenu de la porter à 305 €.

**Délibération : oui à l'unanimité.**

**12- Tableau des congés exceptionnels - Rattachement d'une délibération urgente :**

La commune doit donner son accord sur le nouveau tableau réglementaire.

**Délibération : oui à l'unanimité.**

**13- Cantine - Rattachement d'une délibération urgente :**

Répartition Neung/ La Ferté Beauharnais.

**Délibération adoptée à l'unanimité : A partir de la rentrée 2005, la gestion de la cantine est reprise par le SIVOS**

**Questions diverses.**

- Route de Villebourgeon : les travaux ont été très mal faits. Il est convenu d'adresser un courrier au Conseil Général, qui a financé la réfection, afin de l'en aviser officiellement.
- Emprunt communal : l'emprunt de 180.000 € auquel il a été décidé de recourir en août dernier a été souscrit auprès du Crédit Agricole qui proposait le meilleur taux (2,58 %) et des conditions plus avantageuses (Capé 3 : progression du taux limitée à 3 points).

- Contrats Emploi : la sous préfecture propose de recourir à de nouveaux contrats types pour faciliter le financement à l'embauche de personnes au RMI, ou adultes handicapés ou sortant d'un congé longue durée, voire chômeurs de plus de 50 ans ou jeunes :

- . Contrat Avenir : 26 h par semaine, contrat de 2 ans renouvelable 3 ans, financement progressif au fil des mois ;

- . Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) : 20 h par semaine au moins, même durée, financement fixe selon le profil du salarié.

Il est prévu d'interroger l'assistante sociale pour savoir si quelqu'un dans la commune serait concerné avec qui un contrat de ce type pourrait être conclu, dans la mesure des besoins.

- Passerelles et chemins : deux passerelles posent problème, celle sur la Tharonne et celle de Molinant. Leur mauvais état a été constaté lors des travaux d'élagage.

- Salle des fêtes : les échanges qui étaient nécessaires au désenclavement de la Place Albert Prud'homme ont été signés devant notaire.

Joël Laubérat a été contacté pour établir le projet : l'actuelle salle des fêtes pourrait devenir locaux techniques, ce qui préserverait la tranquillité des riverains de la place et les espaces destinés aux spectacles et manifestations se situeraient dans l'agrandissement prévu au Sud, vers le Beuvron. Attention à ne pas prévoir trop juste en surface.

Plans et devis restent à établir.

- Achats école et cantine :
  - . pour la cantine, achats d'une armoire industrielle réfrigérée (3.354,78 €) et d'un chariot en inox (312,07 €) ;
  - . pour l'école, achats de chaises et tables (1.701,19 €) et équipements pour la demi- classe supplémentaire (1.185,50 € + 266,52 €) ;Le Conseil donne son accord pour que les conserves en surstock de la cantine soient rachetées par le collège au prix global de 550 € ;  
toujours pas de solution pour les surgelés.

- Réunion cantine Neung/ La Ferté Beauharnais :

Depuis la rentrée 2005, la gestion de la cantine est reprise par le SIVOS.

Délibérations à prendre par chacune des communes de Neung et La Ferté-Beauharnais pour une répartition équitable des charges et déficits au pro rata du nombre d'enfants prenant leurs repas régulièrement..

- Camping : un bilan prévisionnel a été établi (seules les recettes sont connues de façon certaine).

La fréquentation du camping est en hausse et les usagers toujours pleinement satisfaits : 3.320 entrées pour l'année écoulée, soit 10.163 nuitées.

Les recettes sont de 36.360 € en camping et 10.610 € en mobil home (+8.880 € du 30/10L04 au 29/03/05).

- Secrétariat de mairie : les travaux sont en bonne voie.

- Chemin de Courton : la commune a proposé de racheter au conseil général le terrain et la maison destinée au logement de fonction du principal du collège, bâtiment en l'état actuel hors d'usage.

Le conseil général, qui souhaite se désengager pour ce type de dépense, est d'accord pour céder le tout à la commune pour un euro symbolique.

Mais c'est le syndicat intercommunal qui a financé la construction, sur un terrain appartenant à la commune. Une discussion doit donc s'engager, mais l'opération devrait pouvoir se faire.

- Terrains Bellessort : la vente à la commune a été signée devant notaire. M. Jeannesson a donné son accord pour l'acquisition du terrain de tennis au prix proposé de 10 € le m<sup>2</sup>.

- Terrain Viginier : M. Viginier vend un terrain de 8.900 m<sup>2</sup> au prix de 18.000 € en bordure du Beuvron. Le chemin d'accès appartient

au riverain mais est ouvert au public. Dans le PLU il est prévu une aire réservée de 3 m de large le long du Beuvron. A voir comme réserve foncière.

- Décorations de Noël : comme l'an passé, six étoiles filantes ont été commandées, qui devraient permettre de décorer jusqu'à la Croix Verte.
  
- Comité des Fêtes : Faire préciser la couleur souhaitée et le thème de cette année.
  
- PLU : le dossier avait été transmis avant l'été aux administrations concernées. Celles-ci ont émis des réserves concernant essentiellement la zone d'Ecoparc et notamment la zone d'habitation résidentielle prévue pour les chefs d'entreprise.

A cet endroit précis, M. Pujol, botaniste, a trouvé une variété de fougères extrêmement rare (*pilularia globuli fera*, dite pilulaire), dont il faudra assurer la conservation.

Il s'agit de simples réserves et non pas d'avis défavorables.

Seul l'architecte des bâtiments de France a émis un avis partiellement défavorable, en ce qui concerne l'aménagement d'un espace boisé en bordure de route d'Ecoparc (mais il n'y a pas de différend sérieux sur la nécessité de cet aménagement).

L'enquête publique sera ouverte le 15 novembre 2005 pour une durée d'un mois. M. Aubert tiendra une réunion publique.

Ensuite, le commissaire enquêteur aura lui-même un mois pour déposer son rapport. La décision peut être attendue pour le printemps 2006.

- Anciens locaux d'EDF : ils ont été mis en vente au prix de 280.000 € HT net pour le vendeur. Il y aurait un acquéreur. La commune n'est pas intéressée.
  
- Déchetterie : le SIVOM a mis au budget 2006 l'achat du terrain. Les travaux débuteront en 2006.

- Conteneur à piles : il a été placé sur la place Charles Quenet, derrière le plan de Neung.
- Fontaine : une importante réunion d'expertise a eu lieu. La fontaine va être de nouveau remplie et le phénomène d'évasion de l'eau réétudié, sous contrôle de l'huissier.
- Monument aux Morts : là où il est placé, en bordure de route, il est sans cesse éborgné. Lors des travaux sur l'île, il sera refait et mieux situé. En attendant, en prévision des cérémonies du 11 novembre, il fera l'objet d'une restauration rapide.
- Sports : la commune de Neung est toujours bien classée : 9<sup>ème</sup> du département sur 60 (toutes activités sportives confondues).
- SIDELC : le projet d'effacement des réseaux Rue Albert Prud'hommes a été relancé. Il va falloir répondre. Attention aux dates butoir pour les subventions.

La séance est levée à 23h.

Le Maire et les conseillers ont signé.